

## Extrait du procès-verbal du conseil municipal du 9 novembre 2023

---

**2023\_11\_146 \_ VŒUX ET MOTIONS : Motion de soutien aux EHPAD, RA, services d'aide à domicile, ESMS [9.4]**  
Rapporteur : Madeleine GUÉE

---

### EXPOSE DES MOTIFS

Madame GUÉE rappelle à l'assemblée que les Maires des Côtes d'Armor, réunis le 29 juin 2023 à La Roche-Jaudy pour évoquer la situation financière des EHPAD publics, ont acté de mandater le cabinet Coudray pour réaliser une étude juridique sur l'opportunité d'ester en justice contre l'Etat pour manquement à ses responsabilités dans le financement des EHPAD publics.

Face aux difficultés financières grandissantes des EHPAD publics et privés associatifs, des Résidences Autonomie, des Services d'Aide à domicile, plusieurs élus municipaux d'Ille-et-Vilaine, Présidents de Conseils d'Administration d'EHPAD privés associatifs, Résidence Autonomie, Services d'Aide à Domicile se sont réunis une première fois à Bruz le 4 octobre 2023 à l'instar des élus des Côtes d'Armor, du Finistère et ceux du Morbihan, en présence également des directeurs et directrices de leurs établissements et services.

Tous partagent le même constat alarmant.

**Les élus responsables d'EHPAD sur leur territoire appellent l'ensemble des élus, conseillers municipaux et conseillers communautaires d'Ille et Vilaine, à les soutenir en adoptant la motion, pour la prise en charge de la dépendance, le soin et l'accompagnement portés à nos anciens dans notre département.**

Lors de cette rencontre, les différents participants ont tour à tour fait part de leurs difficultés financières, dues à des financements insuffisants des autorités de tutelle ; mais également leurs difficultés croissantes de recrutement et l'épuisement des personnels. A cela s'ajoute l'inflation, l'augmentation du coût des matières premières et des prestations ainsi que des factures d'énergie exorbitantes.

En s'appuyant sur les résultats de l'enquête nationale menée par la FNADEPA en mai 2023, et les situations respectives des EHPAD présents, les réserves financières ne sont plus que de quelques mois, voir 1 à 2 ans dans les meilleurs des cas.

### Les élus réagissent :

- Au report continu d'une loi sur le grand âge, sans cesse repoussée.
- Aux réponses des autorités de tutelles quand il est demandé aux établissements de ne plus remplacer le personnel malade pour faire des économies.
- Aux dépenses instaurées par l'Etat : Ségur, prime Grand Age, revalorisation du point d'indice, essentielles pour nos personnels, mais qui ne sont pas compensées intégralement par les dotations. La charge supportée par les établissements est de plus en plus lourde.
- Aux charges complémentaires liées aux frais relatifs aux PPR (Période de Préparation au Reclassement), ARE (Allocation de retour à l'Emploi), délai de carence de 10 jours pour les arrêts maladie, dès lors que nous remplaçons le personnel dès le 1<sup>er</sup> jour, qui sont financées par les établissements.
- Au fait de faire supporter aux familles les charges non financées induisant des coûts de loyer plus importants.

**Les élus municipaux dénoncent** les réponses de l'Etat via l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- Mutualisation ou fusion : cette alternative ne répond pas à la problématique actuelle, elle ne permet pas de générer des économies.
- Non remplacement des personnels malades : les élus s'offusquent de cette réponse qui mettrait en difficulté nos résidents et nos personnels. La qualité de l'accompagnement serait sérieusement dégradée.
- L'attribution de crédits non reconductibles qui ne garantit en rien l'équilibre budgétaire ni la pérennité d'un bon fonctionnement des établissements.

**Les élus municipaux s'associent** à l'ensemble des élus mobilisés pour :

- Ne pas payer les factures d'énergie, tant qu'un véritable bouclier tarifaire ne sera pas mis en œuvre pour nos EHPAD. Les crédits correspondant au montant 2023 seront mis en réserve,
- Présenter une motion de soutien aux EHPAD RA et services à l'ensemble des communes du département,
- Refuser collégalement de voter le prochain BP si déficitaire,
- Etre associés au travail avec le ministère de la Santé et le ministère de la fonction publique, ministre déléguée aux collectivités territoriales accompagnés des directions d'établissements,
- Engager le cabinet Coudray sur une mission de conseil quant aux recours juridiques possibles de nos communes vis-à-vis de l'Etat.

Toutes les communes sont concernées, y compris celles n'ayant pas d'EHPAD sur leur territoire, car il s'agit de l'accueil de toutes les personnes âgées. Les élus sont invités à se mobiliser dans un objectif de défense du bien commun et pour œuvrer dans le sens de l'intérêt général et demander à l'Etat de prendre en compte les propositions des élus locaux pour la loi Grand Âge.

DELIBERATION

VU la Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

CONSIDERANT que les objectifs de la Ville poursuivis en matière sociale ;

CONSIDERANT l'intérêt de la ville d'offrir une offre diversifiée et qualitative d'hébergement et de services aux personnes âgées ;

CONSIDERANT les difficultés grandissantes du maintien du service de qualité aux personnes dépendantes

ENTENDU l'exposé de Madame Madeleine GUÉE, Adjointe au Maire en charge de l'action sociale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1 : S'ENGAGE dans la démarche proposée lors de la réunion du 04 octobre 2023 à BRUZ pour porter collectivement l'étude du cabinet Coudray et ses éventuelles suites,

Article 2 : ADOPTE la motion pour la prise en charge de la dépendance, le soin et l'accompagnement portés aux personnes âgées dans le département d'Ille-et-Vilaine,

Article 3 : S'ENGAGE financièrement sur la participation de la collectivité aux frais engagés au prorata des communes participantes,

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,

Article 5 : CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

**VOTE** : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**

POUR : **27**

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **0**